



LOGIVESDRE SCRL, agréée par la SWL sous le n° 6250. Siège social : avenue Elisabeth 98 à 4800 VERVIERS  
 Tél : 087/29.25.50 – candidature **087/29.25.64-62** –  
 Fax : 087/29.25.59  
Permanences : au siège social : les lundis, les mercredis, et vendredis de 9 à 11h30

N° d'entreprise : 0402.298.986  
 RPM Verviers

## FORMULAIRE UNIQUE DE CANDIDATURE

Code Wallon du Logement      AGW du 8 mai 2014

Numéro d'inscription :

### Volet A : à remplir par le demandeur

#### A.1.COORDONNEES ET COMPOSITION DU MENAGE

CANDIDAT		CONJOINT OU COHABITANT	
Nom		Nom	
Prénom		Prénom	
2 <sup>e</sup> prénom		2 <sup>e</sup> prénom	
Sexe		Sexe	
Date de naissance		Date de naissance	
Lieu de naissance		Lieu de naissance	
Etat civil		Etat civil	
Registre national		Registre national	
Profession		Profession	
Handicapé		Handicapé	
Téléphone		Téléphone	
E-mail		E-mail	
Adresse		Adresse	

**MEMBRES FAISANT PARTIE DU MENAGE**

Nom	Prénom	Date de naissance	S	Lien de parenté (enfant,	N° national	Hand.	Prof.
Pour les femmes enceintes :				Date prévue pour l'accouchement (mois/année) :			

**A.2. Communes, sections de communes ou quartiers de logements sociaux auprès desquelles le ménage désire être candidat à l'attribution d'un logement**

(Le présent formulaire sera également transmis aux autres sociétés concernées par la demande)

5 communes au maximum à classer par ordre de préférence :

**Communes gérées par la société de référence**

<b>Verviers</b>	<b>Dison</b>	<b>Herve</b>	<b>Limbourg</b>
Verviers	Dison	Herve	Jalhay
Stembert	Andrimont	Battice	Theux
Petit-Rechain	<b>Pepinster</b>	Grand-Rechain	<b>Spa</b>
Ensival	Pepinster bas	Xhendelesse	
Lambermont	Pepinster Haut	Chaîneux	

**Communes gérées par d'autres sociétés (Principales – Sections)**


**A.3. Souhait concernant le logement**

Appartement :	Jardin :
Maison :	Garage :

**Volet B : à remplir par la Société**

**B.1. Dates**

Dépôt	admission	radiation	refus	confirmation	attribution

**B.2. Priorités**

<i>Situations vécues par le ménage en termes de logement</i>		
Locataire ou occupant un logement d'insertion ou de transit, dans les 6 derniers mois	5	
Occupant d'une caravane, d'un chalet, d'un abri précaire dans une zone définie par le plan « habitat permanent » (phase 1)	5	
Ménage reconnu par le CPAS comme victime d'un évènement calamiteux ou sans-abris	5	
Ménage qui doit quitter un logement reconnu inhabitable, surpeuplé ou suite à une expropriation	4	
Bail résilié par le bailleur pour cause d'occupation personnelle ou de travaux	4	
Logement situé dans un périmètre de rénovation urbaine communale, pour lequel un compromis de vente à été signé au profit d'une personne morale ou de droit publique	4	
Occupant d'une caravane, d'un chalet, d'un abri précaire dans une zone définie par le plan « habitat permanent » (phase 2)	3	
<i>Situations personnelles du ménage</i>		
Personne sans-abris qui a été victime de violences intrafamiliales dans les trois mois précédents la candidature	5	
Ménage dont les revenus imposables n'excèdent pas les revenus modestes et issus au moins en partie d'un travail	4	
mineur mis en autonomie et encadré par un SAJ	3	
ménage dont un membre est reconnu handicapé	3	
Ménage dont un des membres ne peut plus exercé d'activité professionnelle suite à une maladie professionnelle ou un accident de travail.	3	
ménage dont le seul membre au travail a perdu son emploi dans les 12 derniers mois	3	
Le ménage en état de précarité bénéficiant d'une pension légale	3	
Le bénéficiaire d'une pension de prisonnier de guerre ou d'invalidé de guerre	2	
L'ancien prisonnier politique ou ses ayants droits	2	
L'ancien ouvrier mineur	2	
<b>TOTAL</b>		

### B.3. LE LOGEMENT REGLEMENTAIREMENT PROPORTIONNE A LA COMPOSITION FAMILIALE COMPORTE

1 chambre	2 chambres	3 chambres	4 chambres	5 chambres
-----------	------------	------------	------------	------------

### B.4. LOGEMENT ADAPTE

<b>oui</b>	<b>non</b>
------------	------------

### B.5. DEROGATION AUX REGLES DE PROPORTIONNALITE

### B.6. REVENUS D'ADMISSION

revenus			
ménage	A revenus modestes	En état de précarité	A revenus moyens

### B.6. VOIES DE RECOURS

Le candidat locataire ou le locataire qui s'estime lésé par une décision de la SLSP peut introduire une réclamation au siège de celle-ci, par envoi recommandé, dans les 30 jours de la notification (ou de la publication aux valves). La société doit se prononcer sur la réclamation dans les 30 jours de l'introduction de celle-ci et communiquer sa décision au candidat locataire ou au locataire par envoi recommandé. A défaut de décision dans les 30 jours, la société est réputée avoir rendu une décision défavorable au requérant. Un recours peut être introduit auprès de la Chambre de recours instituée au sein de la Société Wallonne du logement, dans les 30 jours de la notification de la décision de la société (ou dans les 90 jours de la notification ou publication de la décision contestée en cas de non réponse de la SLSP) par le ménage qui conteste le refus d'admission ou de confirmation de sa candidature ou qui conteste la radiation de celle-ci, par le ménage dont la candidature est admise et qui estime que le logement n'a pas été attribué conformément à la législation, par le ménage locataire relativement à la fixation du montant du loyer, par le ménage locataire qui conteste la décision d'attribution d'un logement par mutation. **Ce recours n'est recevable qu'après avoir introduit une réclamation auprès de la SLSP.** Il doit être introduit, par recommandé, à l'adresse suivante : **Chambre de recours, Société wallonne du Logement, 21, rue de l'Ecluse, 6000 Charleroi.** A défaut de décision dans les 60 jours, la Chambre de recours est réputée avoir rendu une décision favorable au requérant. Le candidat locataire ou le locataire peut également s'adresser à la **Société Wallonne du Logement, Direction de la Médiation, 21, rue de l'Ecluse, 6000 Charleroi.** Il est enfin possible d'introduire une réclamation individuelle au **Médiateur de la Région wallonne, Rue Lucien Namèche, 54, 5000 Namur**

### Documents à joindre impérativement

1. Photocopie de l'**Avertissement-extrait de rôle** exercice d'imposition 2019 – **revenus 2018** + exercice d'imposition 2020 – **revenus 2019** de chacun des membres du ménage,
2. Les fiches de paie et/ou les attestations concernant les **revenus actuels** de l'ensemble du ménage (3 dernières fiches de paie, récapitulatif du chômage, attestation du CPAS, attestation de la Mutuelle, ...)
3. La fiche **composition de ménage** de l'Administration communale avec historique des domiciliations
4. La photocopie, recto verso, des **cartes d'identité** des membres du ménage ayant 18 ans ou +
5. L'attestation des **allocations familiales**
6. Attestation de **non-propriété** dans quelques pays que ce soit et/ou déclaration sur l'honneur
7. Tout document attestant des priorités sollicitées

Nous, candidat et/ou membre du ménage, en ce compris, les enfants de plus de 13 ans :

1. Nous engageons à fournir tous les renseignements nécessaires à l'établissement de nos revenus et de notre patrimoine et autorisons de manière permanente, la société à se faire délivrer tout document nécessaire au contrôle des conditions d'admission et au calcul du loyer de l'immeuble qui nous sera éventuellement attribué. Le retrait ou le refus de cette autorisation peut entraîner l'annulation de notre candidature.
2. Nous reconnaissons avoir été informés de notre droit de consulter et de faire corriger les renseignements communiqués, et ce, comme prévu par la loi du 8 décembre 1992 sur la protection de la vie privée et le RGPD.
3. Donnons notre consentement explicite à la société Logivesdre, pour le traitement de nos données à caractère personnel (ou celles de la personne mineure de 13 ans dont je suis le représentant légal) qui pourront uniquement être traitées en vue de la gestion de notre dossier pour l'accès à un logement public, et ce, dans le respect des finalités décrites dans la « Charte vie privée » de Logivesdre.
4. Nous nous engageons à communiquer à la société tout élément susceptible de modifier notre dossier de candidature sous peine d'être radié si les informations en possession de la société s'avèrent incorrectes ou incomplètes.

Fait à Verviers, le .....

**Signature(s) du (des) candidats(s) précédée(s) de la mention « lu et approuvé »**